

EXTRAIT du registre des Arrêtés du Maire
du 20 Juin 2025

ARRÊTÉ

Portant réglementation sur la circulation et
le stationnement Ruelle du Patis

Le Maire de la Commune d'ÉPINEUIL,

VU les articles L 2212-1 et suivants, ainsi que l'article L.2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs généraux du maire en matière de police municipale ;

VU la demande formulée le 12 Mai 2025 par la Société Piscines Loisirs Confort située Avenue de Genève 89600 SAINT-FLORENTIN concernant une demande d'interdiction de stationnement et de circulation dans la ruelle du Pâtis suite à la pose d'une piscine 14 rue Chaude à EPINEUIL

ARRÊTE :

Article 1 – Du Vendredi 20 Juin 2025 à partir de 8h00 au Vendredi 11 Juillet 2025 jusqu'à 17h00, **la circulation et le stationnement seront interdits Ruelle du Pâtis.**

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché par la Société PISCINES LOISIRS CONFORT et par l'agent communal.

Article 3 - **Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon la loi en vigueur.**
Monsieur le 3^{ème} Adjoint d'Épineuil ou son délégué est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à La Sous-Préfecture d'AVALLON, Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de Tonnerre, Monsieur le 3^{ème} Adjoint d'Épineuil ainsi qu'à son délégué, la Société PISCINES LOISIRS CONFORT.

Le Maire

Françoise SAVIE EUSTACHE

